

Opération d'autoconsommation collective Notre énergie La Grisière



Part d'électricité verte allouée

La part d'électricité verte allouée évoluera en fonction de la production d'électricité et de vos besoins. Cependant, Notre énergie La Grisière souhaite pouvoir allouer à chaque autoconsommateur 20% à 30% de sa consommation annuelle d'électricité en électricité verte.

Cette part évoluera en fonction du nombre d'autoconsommateurs ayant adhéré à l'opération d'autoconsommation collective et pourra donc être plus ou moins élevée.

» PAS DE FRAIS DE RACCORDEMENT

» CONTINUITÉ DE SERVICE AVEC VOTRE FOURNISSEUR HABITUEL

» PAS D'ABONNEMENT

CONSOMMER UNE ÉNERGIE VERTE ET 100% MADE IN MÂCON



Facturation

Pour plus de simplicité, Notre énergie La Grisière facture semestriellement ses adhérents en fonction de leur consommation réelle d'énergie verte locale.

Les frais d'adhésion sont facturés une fois lors du raccordement à l'opération et les prochaines facturations auront lieu chaque année en janvier et juillet.

Délais de raccordement à l'opération (Enedis)

L'énergie sera disponible en août 2025.

- Vous possédez déjà un compteur connecté Linky : délai d'environ 1 mois.
- Vous ne possédez pas de compteur connecté Linky : délai d'environ 6 mois. car vous devez être équipé d'un nouveau compteur.

TARIFICATION

Pas d'abonnement

Adhésion forfaitaire

facturée une fois lors de la mise en service

36 € TTC

OFFRE DE LANCEMENT

TARIF ÉLECTRICITÉ

Part électricité verte

Offre de lancement à **0,120€ /kWh** hors toutes taxes et TURPE au lieu de ~~0,130~~ € /kWh

Limitée aux 50 premiers inscrits pour la première année d'adhésion

Facturé par Notre énergie La Grisière

Transport de l'énergie (TURPE)

Le TURPE diffère en fonction de votre option tarifaire Facturé par votre fournisseur habituel

FACTURATION SEMESTRIELLE SUR LA CONSOMMATION RÉELLE (JANVIER, JUILLET)